

Cahier des charges

Appel à projet

Santé-environnement 2019



Contexte

La qualité de l'environnement est un déterminant de notre santé. L'organisation mondiale de la santé résume cet enjeu par la formule "environnement d'aujourd'hui, santé de demain". Le lien entre environnement et santé est d'ailleurs une préoccupation grandissante pour nos concitoyens.

Le Code de la Santé Publique prévoit une déclinaison du Plan National Santé Environnement (PNSE) en région : le Plan Régional Santé Environnement (PRSE3).

Le PRSE3 vise à préserver et améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux. Il a aussi pour objectif de maîtriser les risques liés à notre exposition quotidienne à de multiples polluants.

Ce plan, piloté par l'agence régionale de santé (ARS) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), a été élaboré en s'appuyant sur des instances permettant une concertation large de plus de 140 acteurs régionaux.

En parallèle de la mise en œuvre du plan, l'ARS et la DREAL Occitanie lancent un appel à projets « Santé-environnement » pour l'année 2019. L'ADEME et la DRAAF s'y sont associés pour des sujets proches de leurs préoccupations. Cet appel à projets concerne le financement d'actions de prévention ou de promotion de la santé environnementale s'inscrivant dans les priorités du PRSE3 avec un focus particulier pour cette année sur les mobilités actives. **Les mobilités actives (marche, vélo, ...) sont un moyen d'entretenir sa santé et de contribuer notamment à améliorer la qualité de l'air extérieur.**

Le PRSE3 signé en décembre 2017 par M. le Préfet de la région Occitanie et Mme la directrice générale de l'ARS Occitanie est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.occitanie.prse.fr/>. Défini à l'échelle de la région Occitanie, il s'articule autour de 4 axes, 14 actions et 37 mesures. Il prend en compte les problématiques locales, certaines étant communes à l'ensemble de notre région (l'ambrosie, le moustique tigre, la vulnérabilité des ressources en eau...), d'autres plus spécifiques à certains territoires (le radon, la gestion des anciens sites miniers...).

Sur le site du PRSE vous trouverez des documents utiles comme : l'état des lieux de la santé environnementale en Occitanie, un document concernant les disparités environnementales de santé, le baromètre santé environnement « Perception, connaissance et comportement en Occitanie », les résultats de l'appel à projet 2018 et l'avancement des actions du PRSE.

Sommaire

Objectifs, orientations et budget 2019	3
Qui peut répondre ?	4
Engagements du porteur de projet	4
Critères de sélection	5
○ <i>Critères complémentaires spécifiques aux projets concernant les mobilités actives (mesure 2.2.3)</i>	7
○ <i>Critères complémentaires spécifiques aux projets alimentation et santé environnement</i>	8
○ <i>Critères complémentaires spécifiques aux projets présentés par les établissements scolaires</i>	9
Comment répondre ?	10
○ Recevabilité administrative et modalités de dépôt des dossiers.....	10
Calendrier, Contacts et correspondants	11

Annexes

Annexe 1 - Liste des actions du PRSE.....	13
Annexe 2 - Listes des défis et des pitches du marathon d'idées 2018.....	14
Annexe 3 – Mentions d'informations relatives au RGPD	17
Annexe 4 - Ressources action 2.2.3 « Mobilités actives »	18

Objectifs de cet appel à Projets PRSE Occitanie

Les projets sélectionnés doivent s'inscrire dans une démarche de promotion d'un environnement favorable à la santé et dans les axes stratégiques du PRSE3 (voir les détails en annexe 1) :

Axe 1 - Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens

Axe 2 - Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

Axe 3 - Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs

Axe 4 - Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos

Pour être retenus, les projets et les initiatives proposés doivent être liés à au moins l'une des actions du PRSE3 Occitanie (détails accessibles dans le texte du PRSE : <http://www.occitanie.prse.fr/>)

Orientations et budget 2019

Cette année, seront privilégiés les projets relevant :

- de la **communication, l'information, l'éducation, la sensibilisation ou la formation** dans le domaine de la **santé environnementale**, y compris l'incitation des **jeunes** à de bons comportements en santé environnementale ; et l'appropriation par les citoyens des enjeux liés à une **alimentation favorable à la santé et l'environnement**.
- de la mesure 2.2.3 du PRSE Occitanie, c'est-à-dire des projets portés ou appuyés par des collectivités pour encourager les citoyens à adopter des **pratiques de mobilité actives** plus physiques (marche, vélo, ...) et donc plus favorables à la santé (activité physique et réduction de l'impact sur la qualité de l'air).

Entrent également dans le champ des thématiques prioritaires de l'année 2019, les projets en lien avec les pitches issus du **marathon d'idées santé-environnement 2018** (défis à propos de la pollution de l'air, les pollens allergisants et les changements de comportements liés à la présence du moustique tigre - <http://www.occitanie.prse.fr/le-marathon-d-idees-r20.html> (liste des défis et pitches en annexe 2)

Cet appel à projet 2019 est doté d'un montant prévisionnel de 320 000€

répartis entre les 4 financeurs :

ARS, DREAL, DRAAF, ADEME

L'ADEME Occitanie est partenaire de l'ARS, de la DREAL et de la DRAAF pour accompagner la mise en oeuvre du PRSE3. Elle apportera des financements supplémentaires pour les projets les plus exemplaires concernant les 3 thématiques conjointes mobilité - qualité de l'air - santé, dans le respect de son propre système d'aide. L'exemplarité attendue concernera l'innovation technologique, sociale et/ou organisationnelle.

Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse à **différents types de porteurs de projet** :

- Les organismes à but non lucratif (association, collectivité, mutuelle, établissements scolaires, établissements de santé, établissements publics, organisations professionnelles...) ; pour les autres (entreprises, start-ups, etc.) seules les actions avec une plus-value collectives et/ou collaboratives seront prises en compte ;
- Les acteurs et réseaux d'acteurs d'Occitanie et/ou des acteurs extérieurs permettant une valorisation en Occitanie.

Le candidat peut se présenter seul ou en collaboration.

Le croisement des regards associant un acteur environnemental et un acteur de santé sera un plus (par exemple participation d'un étudiant en santé dans le cadre de son service sanitaire).

Engagements du porteur de projet

Les porteurs de projets retenus dans le cadre du présent appel à projets s'engageront à :

- S'appuyer si possible sur les documents de communication existants (car il ne s'agit pas de refaire des documents d'information s'il en existe déjà au niveau national ou régional).
- Démarrer le projet avant la fin de l'année 2019. En cas de déroulement pluriannuel, le calendrier spécifiera bien les étapes et le budget à financer annuellement. Les dépenses éligibles doivent être postérieures à la date de dépôt de la candidature.
- Participer à des échanges de pratiques et publications organisés dans le cadre du PRSE3.
- Produire un article, ou autre document de valorisation (exemple : poster) pour le site internet PRSE3 et/ou pour les autres partenaires de l'AAP. Il pourra être valorisé avec participation possible de la structure lors de réunions, par exemple lors du Groupe Régional Santé Environnement.
- Mentionner explicitement sur leurs supports de communication : « Action réalisée dans le cadre du troisième Plan Régional Santé Environnement - PRSE - Occitanie » avec le logo adapté _ citer le soutien financier, selon les consignes données par le(s) financeur(s) dans le courrier de notification et l'acte de financement.
- Respecter le contrat de financement qui peut être proposé par les financeurs en fonction du projet et du montant attribué, fixant notamment les conditions de suivi de l'action.
- Produire à l'issue de la réalisation du projet un compte rendu, un compte rendu financier, et un rapport d'auto évaluation sur la base des indicateurs définis en amont.

Critères de sélection

Certains éléments devront apparaître dans le dossier :

- L'accord préalable des établissements et de l'inspection académique (DSDEN) **pour toute action** en lien avec les établissements scolaires
- Le budget prévisionnel de l'action en € TTC (ou HT si la TVA est récupérée), sollicité dans le cadre du présent appel à projets, dans le respect des règles applicables aux financements publics.
- La part d'autofinancement du projet et le montant des financements complémentaires ainsi que leur origine. Le montant sollicité correspondra à la participation attendue des financeurs pour la réalisation de l'action au titre de l'exercice 2019, sans engagement de leur part sur les éventuels financements ultérieurs. Le cas échéant, l'accord préalable des co-financeurs sera vue comme une plus-value dans le dossier. En cas de non obtention à la date de validation de cet AAP le candidat garantira que l'obtention de ces financements complémentaires est bien compatible avec les délais de réalisation de l'action.

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- Les actions devant être obligatoirement mises en œuvre en application d'une réglementation, sauf si le projet propose des plus-values originales à identifier dans la demande
- Les projets d'investissement en matière de recherche fondamentale
- Les projets strictement isolés qui ne s'inscrivent pas dans le temps ou dans un plan d'action global
- Le fonctionnement récurrent de la structure ou qui ne contribuent pas directement à la réalisation de l'action. Nota : Ces financements ne sont pas pérennes.
- Les projets portés par 2 porteurs différents sur un même territoire et un même public sans concertation préalable et sans complémentarité des projets.
- Des projets redondants avec ceux déjà financés par ailleurs par chacun des partenaires de cet AAP.

Compléments d'informations à prendre en compte dans la préparation de l'ensemble des projets

Les projets retenus en priorité seront ceux :

- répondant aux thèmes de l'année : Cf. **Orientations 2019**
- ayant un caractère reproductible (sur d'autres territoires de la région)
- permettant la territorialisation des actions par la participation de populations ciblées identifiées sur ce territoire.
- permettant la mutualisation des opérateurs sur un territoire, avec notamment le croisement des regards des acteurs de la santé et de l'environnement
- ayant un caractère innovant pour la thématique, le public ou le territoire concerné
- prenant en compte des inégalités sociales et environnementales de santé

Une attention particulière sera portée à :

- la prise en compte des priorités territoriales, la qualité de l'analyse des besoins
- la pertinence des modalités de l'action et la faisabilité (engagement des partenaires produit, engagement des co-financeurs produit, prise de contact avec les établissements d'enseignement le cas échéant ...)
- l'existence d'une démarche d'évaluation
- les modalités de communication pour valoriser le projet et garantir une efficacité et visibilité du projet.
- la cohérence d'un point de vue budgétaire entre montant demandé, impact attendu et nombre de personnes touchées (à dimensionner au regard de l'intervention ; une évaluation de processus doit être prévue avec les indicateurs appropriés).
- le détail des différents postes de dépenses et recettes.

Critères complémentaires spécifiques aux projets concernant les mobilités actives (mesure 2.2.3)

Rappel : L'ADEME Occitanie est partenaire de l'ARS, de la DREAL et de la DRAAF pour accompagner la mise en oeuvre du PRSE3. Elle apportera des financements supplémentaires pour les projets les plus exemplaires concernant les 3 thématiques conjointes mobilité - qualité de l'air - santé, dans le respect de son propre système d'aide. L'exemplarité attendue concernera l'innovation technologique, sociale et/ou organisationnelle.

Sont exclus :

- Les projets d'investissement en matière d'infrastructures de déplacement.
- Les aménagements de pistes ou voies cyclables (ils sont pris en compte dans le plan national vélo de l'Ademe).

Sont attendus :

- Les projets pouvant inciter les usagers à utiliser les modes de déplacements actifs : mise en place de vélos-école pour l'apprentissage du vélo pour les enfants et les adultes, mise en place d'une signalétique piétonne et élaboration de cartes mobilités actives sur la base du document méthodologique PNNS, mise en place planifiée de bancs « assis-debout » pour faciliter la mobilité des personnes âgées.
- Les projets relatifs à la mise en place de pédibus ou carapates, de vélobus ou vélo-navettes des zones d'habitat vers les centres bourgs, les établissements scolaires, les points relais multimodaux ou les zones d'activités mais aussi entre bourgs.
- Les projets portant sur des actions de communication et sensibilisation (aide à l'adhésion au réseau villes santé OMS, au réseau villes et territoires cyclables, à l'association vélo et territoires ou autres réseaux pouvant aider à une implication durable dans les mobilités actives, exploitation de l'outil HEAT de l'OMS, action de formations et sensibilisation des élus ou salariés des collectivités ...)
- Les projets relatifs à l'élaboration d'un plan d'action pour encourager les mobilités actives autour des établissements de santé et des établissements médico-sociaux. Ces projets pourront être portés par les établissements directement.

Ces projets devront, sauf mention contraire, être portés par une collectivité, une association, une entreprise ou un groupement d'associations ou d'entreprises appuyés par la collectivité ou impliquant la collectivité (justification nécessaire via un courrier de la collectivité ou une délibération). On entend par collectivités: les communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, PETR, PNR. Les départements peuvent proposer des projets portant sur des collectivités de moins de 100 000 habitants.

L'existence d'un volet du projet ciblé sur des publics prioritaires tels que les personnes en situation de handicap, personnes âgées et/ou personnes en situation de précarité sera un des critères de priorisation.

- L'émergence de services vélos (ateliers de réparation, vélo-écoles, accompagnement, stationnement...) dans des territoires qui en sont peu dotés ou dépourvus.
- La mise en oeuvre de services innovants (vélos spéciaux par exemple vélos cargos ou pour le transport d'enfants, concept de stationnements, vélos en libre-service sans station, signalétique ou cartographie dynamique...).

L'annexe 4 fournit des liens vers des ressources documentaires ou des initiatives déjà mises en oeuvre.

Critères complémentaires spécifiques aux projets alimentation et santé environnement

L'alimentation porte des enjeux environnementaux et de santé publique forts, qu'il s'agisse des conditions de production (utilisation raisonnée des intrants, énergie et eau), des conditions d'acheminement (empreinte carbone, circuits de proximité), et de consommation (gaspillage alimentaire, comportements favorables à la santé, déchets).

Pour répondre aux enjeux de l'axe 1 du PRSE 3 Occitanie, les projets déposés dans le cadre du présent appel à projets pourront porter sur l'appropriation par les citoyens des enjeux liés à une alimentation favorable à la santé et l'environnement.

Sont attendus :

- Des projets d'envergure ayant un caractère reproductible, démultipliable ou touchant un grand nombre de personnes. Une attention particulière sera portée aux projets permettant une pérennisation des actions sur les territoires d'interventions via l'autonomisation des acteurs ;
- Des projets portant sur des actions de formation, communication et sensibilisation autour des impacts de l'alimentation sur la santé et l'environnement, en particulier en direction des jeunes publics ;
- Des formations de formateurs pour apprendre à aborder les questions socialement vives auprès des jeunes, en lien avec l'alimentation ;
- L'élaboration d'outils pédagogiques sur les impacts de l'alimentation sur la santé et l'environnement ;
- Des actions d'accompagnement de démarches alimentaires de territoires prenant en compte les dimensions environnementales et sanitaires de l'alimentation.

Vous pouvez prendre connaissance du dossier ressource Agriculture-alimentation, santé-environnement édité par le Graine et l'IREPS Occitanie en lien avec la DRAAF Occitanie fin 2018, qui éclaire sur les enjeux d'une alimentation durable et valorise des initiatives portées en région. Vous trouverez cette ressource documentaire

<http://www.occitanie.prse.fr/etat-des-lieux-r68.html>

Critères complémentaires spécifiques aux projets présentés par les établissements scolaires

Les écoles n'ayant pas de personnalité juridique, les établissements du second degré doivent porter et fédérer un projet de territoire qui :

- mettent en relation plusieurs écoles ou établissements sur un même territoire géographique (à l'intérieur d'une circonscription, d'un bassin d'établissements, d'un réseau de lycées...)
- dynamisent la liaison interdegrés (école/collège, collège/lycée, lycée vers l'enseignement supérieur) dans le cadre de parcours éducatifs identifiés en lien avec le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- est abordé dans un cadre pluridisciplinaire
- implique l'ensemble de la communauté éducative
- s'appuie sur des actions en partenariat avec les acteurs agréés du territoire des écoles/établissements (organismes publics, associations...) susceptibles de les aider dans leur démarche

Critères complémentaires qui concernent les mobilités actives. Une attention particulière sera accordée aux projets qui permettent :

- une **éducation au choix** en donnant aux élèves les moyens d'adopter un comportement réfléchi et responsable. La connaissance des atouts et des contraintes des différentes possibilités doit permettre de préparer les choix individuels et collectifs,
- une **éducation à la santé** lorsque les modes actifs sont conçus, au-delà de leurs contraintes, comme des facteurs qui concourent à la conservation d'un bon état de santé,
- une **éducation au développement durable** lorsque le souci de réduction des émissions de gaz à effet de serre, celui de la préservation des ressources environnementales et énergétiques est pris en compte,
- une **éducation à la solidarité** lorsque la réflexion sur la mobilité intègre l'accessibilité pour les publics les plus fragiles (handicapés, enfants, personnes âgées...).

Comment répondre?

Recevabilité administrative des dossiers

Pour faire l'objet d'une instruction, tout dossier devra être recevable au regard des conditions administratives ci-dessous.

Les dossiers sont à déposer exclusivement à partir du site démarches simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-2019-prse-3-occitanie>

Pièces à fournir :

- 1. Dossier de demande de subvention CERFA n° 12156*04 (disponible sur démarches simplifiées et le site web prse.occitanie.fr)**
- 2. Relevé d'identité bancaire (IBAN et BIC), portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET**
- 3. Liste des dirigeants**
- 4. Les statuts**
- 5. Pouvoir du représentant de la structure à la personne déposant le dossier si celui-ci n'est pas le représentant légal**

Certains projets portant sur la mobilité bénéficieront d'un financement de l'ADEME. L'ADEME intervient sur les projets selon ses propres modalités définies par un encadrement national. Un dossier de demande de subvention complémentaire sera demandé au porteur de projet à l'issue de la sélection

A voir les mentions d'informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données en annexe 3 du présent document. Les partenaires de l'AAP procèdent à un traitement de vos données personnelles selon les règles en vigueur.

Pour information, la liste des dossiers retenus sera publiée sur le site du PRSE et des différents financeurs.

La réponse à la demande de subvention sera adressée aux porteurs de projets par l'institution qui prendra en charge le financement de l'action.

- Un contrat d'objectifs et de moyens sera signé entre les porteurs de projets retenus et financés par l'ARS.
- Un arrêté de subvention, une convention, ou autre contrat sera établi par la DREAL, la DRAAF ou l'ADEME respectivement pour les porteurs de projet retenus par chacun.

Tous les projets feront l'objet d'un choix, d'un suivi et d'une évaluation collective par une commission associant des représentants de chaque financeur.

Calendrier

Phases	Dates
Appel à projet ouvert du	25 février au 25 avril 2019 - 16h
Décisions de financement et notifications à partir de	Septembre 2019

Contacts

Pour bénéficier d'un accompagnement :

Méthodologique ou technique :

IREPS (Instance Régionale d'Éducation Pour la Santé) pour l'ensemble des départements de la région : IREPS Espace Anadyr, 108 route d'Espagne, 31 100 TOULOUSE /

Contact : Marie Guibreteau _ mguibreteau@ireps-occitanie.fr _ Tel : 05.61.23.44.28 - <http://ireps-occitanie.fr>

Administratif :

ARS (Agence Régionale de la Santé Occitanie) : Parc Club du Millénaire – Bât 26-28 - 1025 av Henri Becquerel, 34067 Montpellier Cedex

Contact : Alvin Conseil _ ars-oc-dsp-aap@ars.sante.fr

Référent techniques régionaux :

- **ARS** - Isabelle Estève-Moussion_ isabelle.esteve-moussion@ars.sante.fr
- **ARS** - Elodie Plancque_ elodie.plancque@ars.sante.fr
- **DREAL** - Cécile Gutierrez_ cecile.gutierrez@developpement-durable.gouv.fr
- **DRAAF** - Elodie SAVIGNAN_ elodie.savignan@agriculture.gouv.fr
- **Ademe** - Martine Cheylan (site Montpellier)_ martine.cheylan@ademe.fr
- **Ademe** - Béatrice Arurault (site Toulouse)_ beatrice.arurault@ademe.fr

Annexes

Annexe 1 – Actions et mesures du PRSE (détails accessibles dans le texte du PRSE <http://www.occitanie.prse.fr/>)

Axe 1 : Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens

Action 1.1 Créer une culture commune des acteurs relais d'éducation en santé environnementale

Action 1.2 Favoriser l'appropriation par les collectivités territoriales de leur rôle en santé environnementale

Action 1.3 Promouvoir l'appropriation par le grand public de comportements favorables en santé environnementale

Axe 2 : Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

Action 2.1 Promouvoir une approche santé environnementale dans les projets d'aménagement

Action 2.2 Promouvoir et valoriser les mobilités favorables à la santé et respectueuses de l'environnement

Axe 3 : Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs

Action 3.1 Caractériser l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé de la population

Action 3.2 Réduire l'expansion de végétaux émetteurs de pollens allergisants

Action 3.3 Améliorer la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine

Action 3.4 Veiller à la sécurité sanitaire des utilisations durables de l'eau

Action 3.5 Gérer les anciens sites miniers

Action 3.6 Inciter à limiter la densité / le développement de moustiques vecteurs et améliorer le diagnostic des arboviroses

Axe 4 : Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos

Action 4.1 Former/Sensibiliser au lien entre la qualité de l'air intérieur et la santé

Action 4.2 Accompagner la gestion du risque radon dans l'habitat

Action 4.3 Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée chez les 0 – 18 ans

Annexe 2 - Thèmes et pitches du marathon d'idées 2018

Les défis :

Défis Moustiques tigre

- ✓ Comment ne pas avoir de lieux de ponte et de repos de moustiques alors que tout le monde ne joue pas le jeu ?
- ✓ Comment rendre lisibles les moyens de lutte alors que le consommateur est orienté vers les traitements chimiques ?
- ✓ Comment sensibiliser les voyageurs aux arboviroses alors qu'il n'y a pas de circuit d'information obligatoire pour les pays concernés ?

Défis Pollens allergisants

- ✓ Comment faire pour inciter les personnes sensibles mais également les non-allergiques à mieux connaître les allergies alors que cela peut paraître banal ?
- ✓ Comment faire pour éliminer l'ambrosie alors qu'elle est peu connue ?
- ✓ Comment faire pour informer les personnes sensibles alors que l'arrivée des pollens varie chaque année et dépend de la géographie ?

Défis Pollution de l'air extérieur

- ✓ Comment communiquer largement sur la pollution de l'air (et particulièrement issue du trafic automobile) alors que cette question est impopulaire et vue comme moralisatrice ?
- ✓ Comment mettre en place une communication précise et personnalisée sur la qualité de l'air alors que les données sont peu développées et peu accessibles ?
- ✓ Comment associer les employeurs à la communication et aux changements de comportements sur la qualité de l'air alors qu'ils ne sont pas tenus de le faire ?

Les pitches :

La brigade du tigre

Défi : Comment ne pas avoir de lieux de ponte et de repos de moustiques alors que tout le monde ne joue pas le jeu ?

Ce projet s'appuie sur un collectif de voisins...

Il s'agit de mettre en place un dispositif d'entraide entre voisins pour garder les citoyens engagés et actifs dans l'élimination des gîtes de ponte et de repos dans les habitations.

Plusieurs options sont possibles :

- un objet connecté, sur la boîte aux lettres, qui indique le bon moment pour vider les gîtes d'eau manuellement. Le citoyen "valide" le fait qu'il a bien effectué le nécessaire.
- des sensibilisations lors de rassemblements tels que les fêtes des voisins
- un signe distinctif sur les boîtes qui permet de rappeler l'engagement de chacun, lien avec une application Web qui informe à distance qu'il a plu et que quelqu'un doit vider les gîtes dans les 4 jours.

Moskitophile campagne de communication décalée

Défi : Comment ne pas avoir de lieux de ponte et de repos de moustiques alors que tout le monde ne joue pas le jeu ?

Organisation d'une campagne de communication humoristique et décalée qui montre les bonnes pratiques pour favoriser l'accueil et la prolifération des moustiques...

Elle démarrerait en mars par une campagne d'affichage choc « à destination des moustiques » dans les transports en commun et sur les panneaux d'affichage de la ville. Durant un mois, un QR Code sur les affiches renverrait vers un site internet « teaser » avec compte à rebours...

En avril, lancement d'une vidéo sur le site Internet ; relai sur les réseaux sociaux, implication d'influenceurs locaux... ; diffusion de flyers ou plaquettes avec les bons gestes...

En amont : travail avec des écoles de communication et d'audiovisuel (cahier des charges) ; communiqués et conférences de presse privés pour relayer la campagne à venir

Vigilance : cadrage avec les autres actions régionales.

Les infusions d'Ambroisie - Le nectar des dieux

Défi : Comment faire pour éliminer l'ambroisie alors qu'elle est peu connue ?

L'idée de ce projet est de favoriser l'arrachage d'ambroisie : faire passer l'ambroisie du statut de nuisible à valorisable...

- Collecter et arracher l'ambroisie (avant la floraison pour éviter les risques allergiques) dans les domaines privés et publics.
- Sécher et stocker l'ambroisie avec des partenaires à identifier.
- Produire des infusions (avec des ajouts pour atténuer l'amertume).
- Lancer une campagne de communication pour développer la consommation de cette infusion : mettre en avant les vertus de la plante, la consommation locale, l'impact positif de son arrachage sur l'environnement...

#balance ton pollen

Défi : Comment faire pour inciter les personnes sensibles mais également les non-allergiques à mieux connaître les allergies alors que cela peut paraître banal ?

L'objectif est de sensibiliser les Toulousains aux pollens allergisants au travers d'œuvres d'art type « totem » qui seraient placées dans les parcs et espaces verts toulousains ; anticiper l'arrivée des pollens doit pouvoir permettre de baisser les prises médicamenteuses.

Plusieurs idées de totem possibles :

- un ballon représentant le volume d'air respiré par jour par un adulte ; et à l'intérieur, un petit ballon représentant la quantité de pollens respirés
- une œuvre d'art qui attire l'œil (laissée à la libre création des artistes - toulousains ou non - guidés par une problématique précise sur les allergènes)
- Animations associées à l'œuvre d'art :
- la structure artistique peut prendre vie (réalité augmentée) au travers d'une application téléchargeable : "scanne-moi, JE PRENDS VIE!" avec des informations génériques qui s'affichent
- un QR Code sur l'œuvre qui renvoie à un site internet plus complet : informations pratiques sur les allergies (météo pollens, RNSA, ARS, carte des parcs toulousains avec les espèces allergisantes, évaluation des risques selon les périodes de l'année, présentation ludique avec les symptômes...

Le projet pourrait se décliner en deux temps :

1. un mois avant le printemps, mise en place des œuvres...
2. au printemps, campagne de communication avec interventions publiques, affiches, dépliants (office de tourisme)

D'autres options sont possibles : mise en place d'un Show Room ; constituer une sorte de « puzzle » avec toutes les œuvres de la ville et offrir un cadeau à ceux qui l'auraient reconstitué.

Les partenariats identifiés dans un premier temps seraient :

- Mairie de Toulouse, Toulouse métropole, Europe, institutionnels

- partenariats opérationnels : jardins de la ville, Musées de Toulouse, Musée des Abattoirs, Quai des savoirs, Quai des petits, science animation, Nacelles, Quaternion ; artistes toulousains (graphes, contemporains)

OPTIM'AIR

Défi : Comment mettre en place une communication précise et personnalisée sur la qualité de l'air alors que les données sont peu développées et peu accessibles ?

Développement d'une application qui calcule la pollution induite par un trajet et donne les différentes alternatives avec pour objectifs : faire prendre conscience de son impact sur la qualité de l'air et de sa capacité à changer ... pour inciter à agir contre la pollution de l'air...

À intégrer dans le cahier des charges une échelle territoriale.

Les fonctionnalités attendues :

- estimation de l'impact sur la qualité de l'air des différents modes de transport sur un trajet donné
- compte personnel de suivi de l'impact des choix faits
- vue des gains estimés sur le territoire
- Plusieurs pré-requis :
- utilisation de données existantes
- intégrer voiture, transports urbains, trains, vélo, marche, covoiturage, cheval !, etc.
- Cartographie et calculs de trajets
- avoir accès aux données de l'Atmo et de l'ADEME
- information sur le covoiturage
- territoires intercommunalités
-

L'effet secondaire désirable : changer les comportements pour aller vers des modes de mobilité favorable à l'environnement et à la santé !

Application @Air

Défi : Comment mettre en place une communication précise et personnelle sur la qualité de l'air alors que les données sont peu accessibles ?

Mise en place d'un dispositif « Totem » installé dans un quartier qui indiquerait la qualité de l'air en temps réel ; des conseils pour améliorer la qualité de l'air ; des jeux pour les plus jeunes

Objectif : sensibiliser, inciter, plutôt qu'interdire

Annexe 3 - MENTIONS d'informations relatives au RGPD

L'ARS Occitanie procède à un traitement de vos données personnelles pour traiter votre réponse à l'appel à projet du PRSE 3 de 2019, sur le fondement de l'article 6.1.b du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données, ou RGPD).

Le traitement vise ainsi à étudier et éventuellement sélectionner votre projet pour un financement par l'ARS.

Les données enregistrées sont conservées 3 ans et ne peuvent être communiquées qu'aux agents de l'ARS ou DREAL.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant.

Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant à la Déléguée à la Protection des Données de l'ARS Occitanie et en joignant à votre demande une copie signée de votre pièce d'identité, à l'adresse suivante :

Par courriel à l'adresse : ARS-OC-DPO@ars.sante.fr

Ou

Par voie postale :

Agence Régionale de Santé Occitanie
Déléguée à la Protection des Données
26-28 Parc club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel
CS 30001
34067 MONTPELLIER Cedex 2

Vous disposez, par ailleurs, d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données et de la Loi Informatique et Libertés.

Annexe 4 - Ressources documentaires mobilités actives

Vélo :

<http://www.ademe.fr/etude-devaluation-services-velos>

<http://www.ademe.fr/developper-modes-actifs-territoires-etape-etape>

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/velo-amenagements>

<https://www.fub.fr/velo-ville/intermodalite/transports-commun>

<http://www.velo-design.com/velobus/>

<https://www.franceinter.fr/environnement/en-normandie-un-velo-bus-de-ramassage-scolaire-ou-tout-le-monde-pedale>

<http://www.velo-design.com/cyclocargo-alternative-voiture/>

Marche :

<http://www.mangerbouger.fr/pro/collectivites-locales/agir-74/favoriser-l-activite-physique/mettre-en-place-une-signaletique-pietonne.html>

<http://www.midi-pyrenees.ademe.fr/domaines-dintervention/transports/action-regionale#ecomobilite-scolaire>

<http://www.mobidule.org/>

<http://www.des-communes-sengagent.fr/>

<http://www.des-communes-sengagent.fr/s-inspirer/>

<http://www.ruedelavenir.com/publications-thematiques/>

Génériques :

<http://www.ademe.fr/developper-modes-actifs-territoires-etape-etape>

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/plan-actions-mobilites-actives-pama>

<http://www.ademe.fr/plan-deplacements-etablissement-scolaire-lecole-jean-marie-feriol-a-quint-fonsegrives-31>

<https://ecf.com/what-we-do/health-and-environment/heat>

<https://www.ademe.fr/effets-transport-sante-enfants>